



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

BANQUES NATIONALISÉES

(Direction du Trésor, 1940-1981)

Répertoire numérique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Législation et réglementation.....	7
Suivi et contrôle des établissements bancaires.....	7

Référence

B-0063918/1 - B-0063930

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Banques nationalisées.

Dates extrêmes

1940-1981

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor, bureau C2 (banques et compagnies financières nationales).

Importance matérielle

13 boîtes soit 1,34 mètre linéaire.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 06/03/1986 portant la référence PH 259/91.

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en œuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises

nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptes du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

La DGTPE devient, le 13 mars 2010, la direction générale du Trésor (DG Trésor) (décret n° 2010-291). La simplification du nom, marque pour cette direction l'aboutissement de plusieurs réorganisations internes liées notamment à la modification profonde des modes d'intervention de l'État dans l'économie : réduction de la taille du secteur public économique (privatisations), transferts de compétences au niveau européen (politique commerciale, réglementation bancaire et financière, politique monétaire et de change), transfert des compétences de contrôle à des autorités administratives indépendantes (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, etc.), délégation de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques à des agences de l'État (Ubifrance, agence française de développement, etc.).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

Ce fonds est constitué d'archives concernant les banques nationalisées par la loi du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit. Ces documents concernent l'évolution de la législation et de la

réglementation liées au secteur bancaire, ainsi que le suivi et le contrôle des banques nationalisées.

La loi du 2 décembre 1945 nationalise la Banque de France (à compter du 1er janvier 1946), et lui donne l'exclusivité de l'impression de la monnaie. Tous les actions de la banque centrale sont transférées à l'État. Trois catégories de banques sont alors créées : banques de dépôts, banques d'affaires, banques de crédit à long terme et à moyen terme.

Quatre grandes banques françaises sont également nationalisées : le Crédit lyonnais, la Société générale, le Comptoir national d'escompte de Paris, la Banque nationale pour le commerce et l'industrie. Ces banques sont dirigées par un conseil d'administration composé de huit administrateurs : quatre désignés par les grandes organisations syndicales et quatre nommés par le ministre des Finances.

Cette spécialisation des banques, qui a participé de l'intervention de l'État dans l'économie tout au long des Trente Glorieuses, est toutefois remise en cause à partir des années 1960 et des décrets pris en 1966 et 1967 entament une libéralisation économique avec l'autorisation des banques de dépôt à accorder des crédits de moyen et long terme. Ils facilitent leur prise de participation dans les entreprises.

Indexation

Etablissement bancaire.

B-0063918/1 - B-0063920/2

Législation et réglementation.

1940-1979

B-0063918/1 – B-0063919/1

Réglementation et organisation de la profession bancaire et des professions se rattachant à la profession de banquier.

1940-1945

B-0063918/1

Lois des 13 et 14 juin 1941 : travaux préparatoires.

1940-1941

B-0063919/1

Modifications des lois des 13 et 14 juin 1941 : travaux préparatoires.

1941-1945

B-0063919/2

Situation des banques en France et à l'étranger avant la nationalisation : bilans comptables.

1944-1945

B-0063919/3 – B-0063919/4

Nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et organisation du crédit, loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 : travaux préparatoires.

1945-1954

B-0063919/3

1945

B-0063919/4

1946-1954

B-0063920/1

Règles fondamentales de fonctionnement des banques nationalisées et des banques de dépôts du secteur libre, décrets n° 46-1246 et 46-1247 du 28 mai 1946 et textes modificatifs : travaux préparatoires.

1946-1947

B-0063920/2

Réglementation de la profession bancaire et aménagement des règles de fonctionnement des banques, décrets n°66-81 et 66-82 du 25 janvier 1966 et n° 70-1082 et 70-1083 du 25 novembre 1970 : travaux préparatoires et application.

1964-1979

B-0063920/3 – B-0063930/2

Suivi et contrôle des établissements bancaires.

1942-1981

B-0063920/3

Commission de vérification des comptes des entreprises publiques (CVCEP), organisation, fonctionnement et compétence, modification du décret du 19 juillet 1948, décret n° 66-9 du 3 janvier 1966 : travaux préparatoires (1945-1966) ; vérification des comptes des banques nationales : listes des établissements, rapports, correspondance (1966-1974).

1945-1974

B-0063921/1

Crédit Lyonnais, B.N.P., Société générale, B.N.C.I. et Comptoir national d'escompte. - Nomination, renouvellement ou prorogation des mandats de présidents, vice-présidents et directeurs : généralités, décrets, ampliatiions, notes, correspondance.

1942-1981

B-0063922/1

Banques nationales. - Commission interministérielle de coordination des salaires : notes pour le directeur du Trésor et le ministre, procès-verbaux des séances (1956-1981) ; rémunération des dirigeants d'entreprises, d'établissements du secteur public, et du secteur bancaire, application des directives du gouvernement de blocage des hauts salaires (1963-1981).

1956-1981

B-0063923/1

Banques nationalisées. - Augmentation du capital et attribution d'une prime au personnel : projet de décisions de principe, projets de résolution des banques, rapports, notes et correspondance, questions.

1955-1980

B-0063923/2

Conditions d'application aux banques nationalisées de la loi du 23 novembre 1957 relative au reclassement des travailleurs handicapés dans les administrations de l'État, les départements, les communes et les organismes assimilés : correspondance, rapport, textes.

1957-1975

B-0063923/3

Fixation de la limite d'âge des dirigeants et des administrateurs des banques nationales et durée des fonctions des présidents, décret n° 72-208 du 20 mars 1972 : travaux préparatoires et application des dispositions du décret.

1958-1979

B-0063924/1

Banque nationale de Paris (BNP). - Création suite à la fusion au 1^{er} juillet 1966 de la BNCI et de la CNEP, transfert de leurs biens, droits et obligations, décret du 26 mai 1966 : travaux préparatoires, décrets, conventions de fusion, notes et correspondance.

1964-1969

B-0063924/2

Banques nationalisées, enquête annuelle de la direction générale de la concurrence et de la consommation sur l'évolution des effectifs, la durée du travail et les frais de personnel (exercices 1969-1977) : tableaux, renseignements généraux, notes, étude.

1969-1978

B-0063924/3

Banques nationales. - Régimes de retraite, comparaison des trois banques nationales : étude de la Cour des Comptes (1979) et observation des banques.

1979-1980

B-0063925/1

Banques nationales. - Collèges représentant les actionnaires, nomination et indemnités des présidents et des membres : textes, notes, correspondance, rapport au Premier ministre (1973-1981) ; modification des statuts : projet, notes pour le ministre, correspondance (1972-1979).

1972-1981

B-0063925/2

Conseil économique et social, composition, fonctionnement et désignation du représentant des entreprises nationalisées de banque et d'assurance, loi n°51-355 du 20 mars 1951 et décret n° 51-527 du 10 mai 1951 : travaux préparatoires et application.

1946-1981

B-0063926/1

Contrôle des activités financières et modification des règles de contrôle : notes pour le ministre, projet de textes, correspondance.

1946-1980

B-0063927/1 – B-0063928/1

Banques nationales, conseil d'administration, nomination des membres et renouvellement des mandats : décrets, arrêtés, notes, correspondance.

1945-1981

B-0063927/1

1945-1970

B-0063928/1

1971-1981

B-0063929/1 – B-0063930/2

Actionnariat du personnel dans les banques nationales.

1970-1980

B-0063929/1

Loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 : travaux préparatoires (1970-1973) ; application, décret n° 73-604 du 4 juillet 1973 : travaux préparatoires (1972-1980).

1970-1980

B-0063930/1

Cession à titre onéreux par l'État d'actions de banques nationales : notes pour le ministre et le directeur du Trésor, procès-verbaux de réunions, correspondance (1970-1980) ; cotation en bourse des actions, négociation des actions sur le marché financier : notes et correspondance (1973-1979) ; doléances exprimées par les retraités des banques nationalisées à la suite de leur éviction de la distribution gratuite d'actions : notes et correspondance (1972-1975).

1970-1980

B-0063930/2

Cession à titre onéreux par l'État d'actions de banques nationales : notes pour le ministre et le directeur du Trésor, correspondance, fiche (1974-1980). Cotation en bourse des actions sur le marché financier : notes pour le ministre, question écrite (1974-1979).

1977-1980